



Décision du conseil d'administration de CAFI

République du Congo

Demande de prolongation avec budget supplémentaire du « Programme d'appui à la coordination de la mise en œuvre de la lettre d'intention entre la République du Congo et CAFI » mis en œuvre par le PNUD

[ID du projet : 00129481]

Adoptée par courrier électronique le 09.01.2026

EB.2026.09

Considérant :

- [la décision EB.2019.16](#) adoptée le 3 septembre 2019 concernant la lettre d'intention avec la République du Congo et l'allocation nationale ;
- [la décision EB.2019.22](#) adoptée le 16 octobre 2019 concernant la nécessité de mettre en place des mécanismes de coordination ;
- [La décision EB.2021.10](#) adoptée le 25 juin 2025 approuvant le « Programme d'appui à la coordination de la mise en œuvre de la lettre d'intention entre la République du Congo et CAFI » (ci-après dénommé « Programme ») pour un montant de 1 455 890,30 USD et son calendrier initialement approuvé jusqu'au 28 novembre 2023 ;
- [La décision EB.2023.30](#) adoptée le 6 novembre 2023 approuvant une prolongation sans coûts du Programme jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- [La décision EB.2025.03](#) adoptée le 20 janvier 2025 approuvant une prolongation sans coûts du Programme jusqu'au 31 mars 2025 ;
- Les courriers de deux ONG participant à la mise en œuvre de ce programme, à savoir l'Institut européen des forêts (EFI) et *le Cercle d'Appui à la gestion durable des forêts* (CAGDF), reçus en septembre et octobre 2025 par le Conseil d'administration et l'agent administratif, sollicitant leur soutien pour le paiement du solde de leur financement engagé au titre de ce programme et réclamé au PNUD depuis fin 2024 sans obtenir de réponse ;
- La demande du PNUD, en date du 20 octobre 2025, visant à obtenir des fonds supplémentaires, d'un montant de près de 233 000 USD, afin de lui permettre d'effectuer ces paiements et de clôturer administrativement le programme ;

- [La plateforme du MPTFO](#) présentant une consommation financière de 1 215 525 USD sur le budget total du programme (soit 83,49 %) ;
- L'achèvement global (estimé) à 60/70 % selon le rapport par rapport au cadre révisé, mais inférieur si l'on ne prend en compte que les résultats de gouvernance pleinement opérationnels/traçables, par rapport à la consommation financière présentée de 1 259 433,48 USD, indiquée comme représentant 92 % du budget total à la page 5 du rapport descriptif et 87 % dans le rapport financier, tous deux soumis en juillet 2025 ;
- Les dispositions (section II, chapitre 7) du protocole d'accord (MoU) signé entre le PNUD et le MPTFO concernant les demandes de financement supplémentaire pour les projets, sous l'autorité d'approbation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration :

1. Remercie le PNUD (ci-après dénommé « l'organisation chargée de la mise en œuvre ») d'avoir fourni les documents conformément à ses obligations financières liées à la clôture du programme.
2. Demande au Secrétariat CAFI d'assurer le suivi auprès du PNUD afin de clarifier les incohérences financières constatées dans les rapports narratifs et financiers soumis par le PNUD.
3. Demande à l'organisation chargée de la mise en œuvre de préparer et de soumettre les rapports narratifs et financiers finaux, comme indiqué dans le protocole d'accord signé entre le PNUD et le MPTFO (section V, chapitre 1) concernant l'obligation pour l'organisation d'exécution de préparer et de soumettre les rapports narratifs et financiers finaux, en révisant ses déclarations financières antérieures, qui contiennent des incohérences, afin de les harmoniser dans (i) le rapport narratif final, (ii) le rapport financier final et (iii) sur la plateforme du MPTFO.
4. Rejette la prolongation du programme avec un budget supplémentaire de 233 000 USD.